

Compensations

M. Gillies: C'est pour cela que vous avez engagé Bryce Mackasey.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston (Westmount): Je constate avec plaisir que le député a le sens de l'humour. Je relève une ambiguïté dans les propos du député. Est-ce que'on nous demande de relever les traitements du législateur, plus exactement du premier ministre (M. Trudeau) puisque c'est ce qu'il touche qui détermine le traitement maximum versé ailleurs, ou si l'on nous demande de réduire la rémunération des hauts fonctionnaires, présidents des sociétés de la Couronne et ainsi de suite? D'après ce qu'a dit le député ce serait plutôt la deuxième solution.

Quant à moi je serais en faveur de cette interprétation, parce que le personnel politique n'est pas essentiellement motivé par les rémunérations. L'honorable représentant sait bien que l'homme ne vit pas que de pain, surtout quand cet homme a pour fonction de voter les lois au nom du peuple. Mais en ce qui concerne le personnel des organismes de l'État et des sociétés de la Couronne, le cas est différent et le député cherche une sorte de parité de traitement qui ne cadre pas avec la conception «classique» du parti conservateur, qui est aussi la mienne, à savoir que nous n'envions pas le traitement des autres, ceux de la Fonction publique.

Comme le disait le vérificateur général il y a quelques semaines, il ne faut pas hésiter à bien rémunérer la Fonction publique, à verser le maximum nécessaire pour obtenir les personnes les mieux qualifiées, tout en nous réservant la possibilité de nous priver de leurs services comme cela s'est fait dans le secteur privé. Malgré ce que prétend le député, les sous-ministres et les hauts dirigeants des sociétés de la Couronne et des organismes publics ont souvent des responsabilités aussi lourdes sinon plus que les cadres du secteur privé.

Le député a dit que dans la Fonction publique on ne travaille que dans un sens, celui de la dépense, alors que dans le secteur privé, on a la charge de se procurer les ressources qu'on dépense. A mon avis, c'est inexact. J'estime que beaucoup de dirigeants de grandes sociétés ont des attributions à peu près identiques à celles des sous-ministres de beaucoup de nos ministères. Contrairement au député, j'estime qu'au sommet de la hiérarchie, les fonctionnaires ne sont pas trop payés; ils ne le sont probablement pas assez. Il est possible que des rajustements s'imposent ailleurs dans la Fonction publique, mais ils ne devraient viser ni les hauts fonctionnaires, ni les présidents ou les cadres supérieurs des sociétés de la Couronne.

Je suis toujours d'avis que si la motion était adoptée, nous ne pourrions attirer dans la Fonction publique les gens compétents dont nous avons besoin.

M. Gillies: Essayons.

M. Johnston (Westmount): Le député dit que nous devrions essayer mais, personnellement, je ne suis pas prêt à risquer de perdre certaines des personnes les plus compétentes du pays

[M. Johnston (Westmount).]

pour une question de rémunération. Je pense que les Canadiens sont disposés à verser une rémunération proportionnée aux responsabilités exercées.

● (1722)

Le député a cité le système américain en exemple, lequel, heureusement ou malheureusement—les deux points de vue sont défendables—est tout à fait différent du nôtre car la plupart des technocrates américains changent avec chaque nouveau gouvernement. Comme nous le savons, le gouvernement fédéral américain change tous les quatre ans. La différence vient de ce que ceux qui jouent le rôle de sous-secrétaires, de sous-secrétaires adjoints ou autres dans la technocratie américaine ne font partie de la Fonction publique que pour un temps limité. L'acceptation de ces postes constitue une responsabilité et un honneur, mais ces personnes font essentiellement partie du secteur privé et y retournent après quatre ans. Certains d'entre eux se voient accorder des congés par les universités, les entreprises, et le reste. En réalité, je trouve que le régime américain est sain à plusieurs points de vue, parce que cette façon de procéder assure des échanges continuels de personnel entre les secteurs privé et public.

Il y a très peu d'études d'avocats, d'entreprises ou de sociétés d'investissement importantes aux États-Unis où on ne trouve pas de personnes qui ont occupé des postes administratifs supérieurs dans un ou plusieurs gouvernements. Malheureusement—et je dis «malheureusement» parce que le fonctionnement actuel de notre régime ne permet pas ce genre de changement—nous avons une Fonction publique essentiellement permanente chez nous. Ce système présente des avantages et des inconvénients importants, mais je prétends que si on n'entreprend aucune réforme fondamentale dans tout l'appareil gouvernemental au Canada, il devient à toutes fins pratiques impossible d'adopter cette motion maintenant. Elle aurait de graves répercussions, et la Fonction publique serait gravement désorganisée, sans parler des sociétés et des organismes de la Couronne.

C'est pourquoi je dois conclure que, même si je partage tout à fait les motifs qui sous-tendent évidemment cette motion, je ne puis la considérer comme un bon moyen d'atteindre les objectifs visés par le député de Don Valley.

J'ajoute, en terminant, que nous ne devons jamais oublier le rôle des représentants élus du peuple, rôle que chacun d'entre nous ici perçoit comme très distinct de celui du fonctionnaire. Il n'y a pas lieu de vouloir limiter les rémunérations payées aux fonctionnaires en appliquant pour ce faire le principe de la parité de traitement avec les représentants du peuple canadien. Je ne pense pas que les Canadiens pensent qu'un sous-ministre est plus important qu'un ministre, simplement parce que le sous-ministre est mieux payé. Je crois au contraire que les Canadiens et les députés sont disposés à payer pour obtenir des résultats.